



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 059-215906082-20251203-DCM2025\_6\_6A-BF

S2LO

## COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 03/12/2025 – 20h00

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 12
Nombre de suffrages : 15
<u>Date de convocation</u> 26/11/2025
<u>Date d'affichage en ligne</u> 04/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE. **Étaient présents (12) :** MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Marie GUILLAUMON, MME Nathalie LODATO, M. Philippe PIERART, M. Aurélien WAUTIER, MME Catherine WITASSE

**Avaient donné pouvoir (3) :**

MME Christel GRATTEPANCHE donne pouvoir à MME Marie GUILLAUMON

MME Joselyne GILLERON donne pouvoir à M. Aurélien WAUTIER

M. Louis LEBRIEZ donne pouvoir à M. Hubert CARPENTIER

**Absent(s) excusé(s) (0) :**

### Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal

M. Jacques DOMAS est nommé Secrétaire de Séance

Président de séance : M. Jean FAURE

**Numéro interne de l'acte : DCM 2025/6/6**

Thème : finances / Décisions budgétaires

### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – BUDGET COMMUNAL 2025**

Monsieur le Maire informe le conseil que quelques modifications du budget sont à prendre en compte avant la clôture de l'exercice 2025 :

1. Les travaux de réhabilitation de la salle communale ayant débutés, il convient de transférer toutes les opérations d'études relatives à la salle communale qui étaient au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) vers le chapitre 23 (immobilisations en cours), plus spécifiquement au compte 231 : immobilisations corporelles en cours [opérations 231 (041) au 203 (041)]. Idem pour les études du jardin du presbytère.

L'opération de transfert des études correspond aux études suivantes :

Numéro Compte d'imputation initiale	Numéro Inventaire	Désignation de l'immobilisation	Montant à l'inventaire (en €)
203	202404-AMO SALLE COMMUNA	AMO RENOVATION STRUCTURELLE THERMIQUE ENERGETIQUE	21 240,00
203	202503-MOE SALLE COMMUNA	MAITRISE D'ŒUVRE SALLE COMMUNALE	14 962,56
203	202503 - DIAG AVANT TRAVA	REPERAGE AMIANTE ET PLOMB AVANT TRAVAUX SALLE COMM	2 010,00
203	202506-03	MISSION CSPS RENOVATION SALLE COMMUNALE	1 056,00
203	202507-01	MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE RENOVATION SALLE COMMUNALE	1 782,00
203	202507-02	AUDIT ENERGETIQUE SALLE COMMUNALE	2 318,40

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – BUDGET

Numéro Compte d'imputation initiale	Numéro Inventaire	Désignation de l'immobilisation	Montant à l'inventaire (en €)
203	202507-03	AAPC SALLE COMMUNALE	835,24
203	202506-01	MAITRISE D'ŒUVRE JARDIN PRESBYTERE	1 155,00
TOTAL :			45 359,20

2. Par ailleurs il convient d'intégrer en recettes les subventions accordées (Etat et Département) pour la rénovation de la salle communale (opérations aux comptes 1321 et 1323) ainsi qu'en 1318 pour le remboursement de l'installation du compteur électrique du distributeur.
3. La conséquence directe d'intégration des recettes de subventions est de pouvoir réduire le transfert initialement prévu de la section de fonctionnement à la section d'investissement (opération 021 – 023)
4. Quelques dépenses sont prévues :
  - a. En dépenses d'investissement :
    - 2116 : prise en compte d'un nouveau passage pour l'engazonnement de l'allée principale du cimetière. Il s'agit ici de la partie qui a le moins pris lors de l'opération du mois de mai.
    - 21538 : prise en compte du coût de création du compteur électrique pour l'installation du distributeur de produits de la ferme. Cette somme sera remboursée par le propriétaire du distributeur.
    - 2183 : prévision d'achat d'un vidéoprojecteur interactif + tableau blanc + enceintes pour classe CM1 école élémentaire
  - b. En dépenses de fonctionnement :
    - 60632 : prévision de 500 € supplémentaires en fournitures de petits équipements
    - 61558 : réparation de l'embrayage du porte-outils rapid Mondo
    - 615232 : réparation du câble d'éclairage public rue de Solesmes suite tempête d'octobre 2025
    - 6161 : réévaluation du coût de l'assurance statutaire par rapport au BP
    - 6450 : réévaluation charges de sécurité sociale au chapitre des dépenses du personnel
    - 65888 : annulation de deux créances EDF 2019

La Trésorerie nous informe que des anomalies (non bloquantes) apparaissent lors de la production test de notre futur Compte Financier Unique qui sera présenté au cours de l'année 2026 (remplaçant du Compte de Gestion et du Compte Administratif). Pour corriger ces anomalies il convient de réaliser les deux opérations suivantes :

5. Ajustement de la provision clients douteux : quelques créances sont encore irrecoverables. Afin de prendre en compte comptablement ces recettes inscrites aux budgets mais non encore perçues, il convient de réaliser une opération comptable afin de constituer une provision [opérations aux comptes 681 (042) et 781 (78)].
6. Amortissement d'une subvention d'équipement versées : la commune a versé en 2024 une subvention d'équipement au SIDEV pour l'installation d'une borne de recharge électrique. L'amortissement n'est pas réalisé pour les biens de la commune mais est obligatoire pour les subventions d'équipements versées. Il convient aujourd'hui de sortir de l'actif cette subvention [opérations aux comptes 2804182 (040) au 681 (042)]

## Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
203 (20)	-33 010,30 €	1318 (13)	1 684,80 €
2116 (21)	1 330,18 €	1321 (13)	103 044,08 €

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 – BUDGET COMMUNAL 2025

DEPENSES		RECETTES	
21538 (21)	1 684,80 €	1323 (13)	108 215,00 €
2183 (21)	3 000,00 €		
231 (23)	33 010,30 €		
Total réel	6 014,98 €	Total réel	212 943,88 €
231 (041)	45 359,20 €	203 (041)	45 359,20 €
		021 (021)	-207 275,59 €
		2804182 (040)	346,69 €
Total ordre	45 359,20 €	Total ordre	-161 569,70 €

TOTAL DEPENSES	51 374,18 €	TOTAL RECETTES	51 374,18 €
----------------	-------------	----------------	-------------

## Section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Article (Chapitre)	Montant	Article (Chapitre)	Montant
60632 (011)	500,00 €	781 (78)	77,47 €
61558 (011)	3 000,00 €		
615232 (011)	1 656,72 €		
6161 (011)	2 150,76 €		
6450 (012)	2 000,00 €		
65888 (65)	347,04 €		
681 (68)	19,99 €		
Total réel	9 674,51 €	Total réel	77,47 €
681 (042)	346,69 €		
023 (023)	-207 275,59 €		
Total ordre	-206 928,90 €	Total ordre	0 €

TOTAL DEPENSES	-197 254,39 €	TOTAL RECETTES	77,47 €
----------------	---------------	----------------	---------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (3 ABSTENTIONS / 0 CONTRE / 12 POUR), adopte la décision modificative n°2 du budget communal 2025 telle que mentionnée ci-dessus

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vendegies-sur-Ecaillon,

Le Secrétaire de Séance  
M. Jacques DOMAS

Le Président de séance,  
Jean FAURE